





pendant le temps que j'avais géré la cantine, je n'avais reçu aucun argent de la cantinière...

M. le président : Si les choses s'étaient passées ainsi que vous le dites, vous n'auriez pas cherché à détourner les recherches...

Le prévenu : Au retour de l'armée de Crimée, le sieur M... est venu à Paris, il a amené sa femme avec lui...

M. le président : Vous aviez un registre sur lequel étaient inscrits les crédits; ou vous l'aviez laissé pour faire des rentes...

Le prévenu : Je l'ai laissé au successeur de la femme M... J'avais reçu une somme de 400 fr. environ...

Le sieur M... est entendu comme témoin; il renouvelle sa plainte. Tantôt il dit que c'est lui qui a choisi le trompette Charles pour tenir sa cantine...

Un membre du Conseil : Vous commettiez une grande imprudence en confiant vos affaires et votre femme à un trompette de hussards...

La dame M... est appelée. Elle s'avance vers le Conseil d'un air assuré, et portant sa main à la hauteur de la temple droite...

M. le président : Vous êtes appelée comme témoin pour déposer sur la plainte portée par votre mari contre le sieur Charles...

La cantinière : Je ne sais rien; c'est mon mari qui l'accuse. C'est à lui à dire ce qu'il a à reprocher à ce jeune homme...

M. le président : Selon la plainte, vous auriez confié au prévenu un billet de 497 fr. pour en faire le recouvrement...

La cantinière : Je dis que M. Charles a fait ce qu'il avait le droit de faire; voici pourquoi je parle ainsi...

Un membre du Conseil : Quels sont les bénéfices que vous avez faits pendant l'absence du mari?

La cantinière : J'ai placé 600 fr. à la Caisse d'épargne; j'ai emporté en Crimée un billet de 800 fr. j'ai laissé 8 à 900 fr. à recouvrer...

M. le président : Oui; mais votre mari prétend que vous n'aviez pas le droit de faire cette donation...

La cantinière, baissant la tête : Je lui ai fait l'aveu de ma faute, c'est tout ce que je peux faire...

M. le capitaine Dauvergne, substitut du commissaire impérial, soutient la prévention, qui est combattue par M. Joffres.

Le Conseil reçoit le sieur Charles opposant au jugement rendu le 29 août dernier; statuant au fond, déclare le prévenu non coupable et ordonne sa mise en liberté.

CHRONIQUE

PARIS, 17 SEPTEMBRE. Nous avons annoncé, dans notre numéro du 1er septembre que le capitaine Doineau et tous ceux de ses coaccusés contre lesquels des condamnations ont été prononcées par la Cour d'assises d'Oran s'étaient pourvus en cassation...

— On se rappelle le douloureux accident arrivé le 9 novembre 1855, aux abords de la gare des marchandises, à Vaugrard, accident dû à un choc de deux trains et qui a coûté la vie à neuf personnes...

avait été enlevée. Quelque temps après, on sut qu'un sieur Lefèvre, demeurant rue de la Tombe-Issoire, 52, à Montrouge...

Un expert, qui a comparé l'écriture de Lefèvre à celle des signatures mises au bas des deux bordereaux et du récépissé...

Enfin M. Roblot, agent de change, a déposé les duplicata de trois bordereaux, indiquant que le sieur Lefèvre, par lequel il s'est fait vendre, par le ministère dudit agent de change...

Lefèvre, Henry et Laurent ont commencé par repousser avec énergie l'accusation dont ils étaient l'objet...

Quant aux deux autres, ils ont été renvoyés devant la police correctionnelle. M. l'avocat impérial Pinard a soutenu la prévention...

M. l'avocat impérial Pinard a soutenu la prévention. Le Tribunal, après avoir entendu M. Chicoisneau, avocat pour Lefèvre, et M. Borie pour Henry, a condamné Lefèvre à treize mois de prison et Henry à quinze mois de la même peine.

— Moreau a organisé une loterie à l'usage de MM. les militaires; il se présente dans les casernes avec une liste divisée par cases numérotées et portant en tête ces mots : POUR DEUX SOUS.

Le 1er numéro sortant gagne un pantalon civil ou 5 fr.; Le 2e numéro gagne un litre de cognac; Le 3e numéro gagne deux litres de vin rouge; Le 4e numéro gagne deux onces de tabac à fumer.

M. le président : Vous êtes appelée comme témoin pour déposer sur la plainte portée par votre mari contre le sieur Charles...

La cantinière : Je ne sais rien; c'est mon mari qui l'accuse. C'est à lui à dire ce qu'il a à reprocher à ce jeune homme...

M. le président : Selon la plainte, vous auriez confié au prévenu un billet de 497 fr. pour en faire le recouvrement...

La cantinière : Je dis que M. Charles a fait ce qu'il avait le droit de faire; voici pourquoi je parle ainsi...

Un membre du Conseil : Quels sont les bénéfices que vous avez faits pendant l'absence du mari?

La cantinière : J'ai placé 600 fr. à la Caisse d'épargne; j'ai emporté en Crimée un billet de 800 fr. j'ai laissé 8 à 900 fr. à recouvrer...

M. le président : Oui; mais votre mari prétend que vous n'aviez pas le droit de faire cette donation...

La cantinière, baissant la tête : Je lui ai fait l'aveu de ma faute, c'est tout ce que je peux faire...

M. le capitaine Dauvergne, substitut du commissaire impérial, soutient la prévention, qui est combattue par M. Joffres.

Le Conseil reçoit le sieur Charles opposant au jugement rendu le 29 août dernier; statuant au fond, déclare le prévenu non coupable et ordonne sa mise en liberté.

loge du concierge de la maison de la rue de Poissy, laquelle loge, n'ayant qu'un rez-de-chaussée, se trouve au fond d'une petite cour...

Lundi dernier, M. P... était allé passer la soirée en ville, et ses deux domestiques, après son départ, vers sept heures du soir, étaient sortis en laissant l'appartement dépourvu de gardien...

Un expert, qui a comparé l'écriture de Lefèvre à celle des signatures mises au bas des deux bordereaux et du récépissé...

Enfin M. Roblot, agent de change, a déposé les duplicata de trois bordereaux, indiquant que le sieur Lefèvre, par lequel il s'est fait vendre, par le ministère dudit agent de change...

Lefèvre, Henry et Laurent ont commencé par repousser avec énergie l'accusation dont ils étaient l'objet...

Quant aux deux autres, ils ont été renvoyés devant la police correctionnelle. M. l'avocat impérial Pinard a soutenu la prévention...

M. l'avocat impérial Pinard a soutenu la prévention. Le Tribunal, après avoir entendu M. Chicoisneau, avocat pour Lefèvre, et M. Borie pour Henry, a condamné Lefèvre à treize mois de prison et Henry à quinze mois de la même peine.

— Moreau a organisé une loterie à l'usage de MM. les militaires; il se présente dans les casernes avec une liste divisée par cases numérotées et portant en tête ces mots : POUR DEUX SOUS.

Le 1er numéro sortant gagne un pantalon civil ou 5 fr.; Le 2e numéro gagne un litre de cognac; Le 3e numéro gagne deux litres de vin rouge; Le 4e numéro gagne deux onces de tabac à fumer.

M. le président : Vous êtes appelée comme témoin pour déposer sur la plainte portée par votre mari contre le sieur Charles...

La cantinière : Je ne sais rien; c'est mon mari qui l'accuse. C'est à lui à dire ce qu'il a à reprocher à ce jeune homme...

M. le président : Selon la plainte, vous auriez confié au prévenu un billet de 497 fr. pour en faire le recouvrement...

La cantinière : Je dis que M. Charles a fait ce qu'il avait le droit de faire; voici pourquoi je parle ainsi...

Un membre du Conseil : Quels sont les bénéfices que vous avez faits pendant l'absence du mari?

La cantinière : J'ai placé 600 fr. à la Caisse d'épargne; j'ai emporté en Crimée un billet de 800 fr. j'ai laissé 8 à 900 fr. à recouvrer...

M. le président : Oui; mais votre mari prétend que vous n'aviez pas le droit de faire cette donation...

La cantinière, baissant la tête : Je lui ai fait l'aveu de ma faute, c'est tout ce que je peux faire...

M. le capitaine Dauvergne, substitut du commissaire impérial, soutient la prévention, qui est combattue par M. Joffres.

Le Conseil reçoit le sieur Charles opposant au jugement rendu le 29 août dernier; statuant au fond, déclare le prévenu non coupable et ordonne sa mise en liberté.

DÉPARTEMENTS.

SEINE ET-OISE (Maisons). — Dans la journée du 6 de ce mois, le nommé Adrien Jeanson, âgé de quarante-trois ans, cultivateur dans cette commune, quittait Sartroville, où il venait de faire un chargement de paille...

(Valpaiseux). — Un accident dont les conséquences pouvaient être terribles, sans le concours épressé des autorités d'Etampes, vient d'avoir lieu à Valpaiseux, arrondissement d'Etampes.

re que 0m,60 de largeur, et l'entrée en était défendue par des pierres dont l'extraction pouvait compromettre, non-seulement l'existence du patient, mais encore celle des hommes qui auraient consenti à lui prêter secours...

Dès que ces messieurs furent au courant de ce qui s'était passé jusqu'au moment de leur arrivée, M. Nouton, ne consultant que son courage dont il a domé déjà des preuves éclatantes, se fit descendre dans les puits...

A six heures du matin, M. l'ingénieur Nouton, craignant que le moyen de sauvetage employé jusqu'alors ne fût plus suffisant, donna des ordres pour ouvrir une tranchée qui aurait permis de délivrer le malheureux...

Le sauvetage par le puits avait continué avec assez de succès, et le patient n'avait plus qu'une partie des jambes engagée dans un sable très serré...

On ne peut terminer ce récit sans rendre hommage à l'énergie et au dévouement des autorités d'Etampes et des dignes représentants de l'administration des ponts et chaussées...

On lit dans la Presse : M. Peyrat, rue du Mail, 27, vient de recevoir une commande considérable de ses cartons bitumés pour toitures de S. A. le prince Alexandre Gagarin...

Table with financial data columns: Au comptant, D' c., Fin courant, Hausse, Baisse, Au comptant, D' c., Fin courant.

Table with financial data columns: Fonds de la Ville, Oblig. de la Ville, Dito 1855, Dito 1856, Dito 1857, Dito 1858, Dito 1859, Dito 1860.

Table with financial data columns: Valeurs Diverses, H. Fourn. de Monc., Mines de la Loire, H. Fourn. d'Esser., Tissus lin Maberly., Lin Colin., Gaz. C. Parisienne., Immeubles Rivoli., Omnibus de Paris., Omnibus de Londres., Cl. Imp. d. Voit. de pl., Comptoir Bonnard.

Table with financial data columns: A TERME, 4 1/2, 4 1/4, 4 1/2.

Table with financial data columns: CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET, Paris à Orléans, Nord., Chemin de l'Est, Paris à Lyon, Paris à Méditerranée, Midi., Ouest., Gr. central de France., Bordeaux à La Teste., Lyon à Genève., St-Ramb. à Grenoble., Ardennes et l'Oise., Graissac à Boziers., Société autrichienne., Central-Suisse., Victor-Emmanuel., Ouest de la Suisse.

Le comptoir de MM. Oscar Dastruc et C., s'occupant exclusivement de la vente, achat, négociation des fonds publics et des valeurs industrielles, se charge d'opérer la mutation des titres au porteur en titres nominatifs moyennant une commission de 10 centimes par titre.

